

I. RAPPORT FINANCIER 2019

Au 31 décembre 2019, le BCFL comptait **203 membres** parmi lesquels :

- **168 membres adhérents en sociétés**, soit 4 de moins par rapport à l'année précédente.

A noter :

- 48 nouvelles sociétés ont adhéré au BCFL en 2019
- 45 sociétés ont quitté le BCFL en 2019

- **35 membres adhérents en individuels**, soit 1 de plus qu'au 31 décembre 2018

A noter :

- 12 nouveaux individuels ont adhéré au BCFL en 2019
- 8 adhérents individuels n'ont pas souhaité renouveler leur adhésion

Le BCFL compte au 31 décembre 2019 des réserves solides avec un **solde positif de 71.885,96 euros**.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le BCFL applique le nouveau système de **cotisations au prorata mensuel** pour la première année d'un nouveau membre. Il facilite la comptabilité tout en étant à peu près budgétairement neutre en rééquilibrant les cotisations entre les nouveaux adhérents de début et de fin d'année.

Les **cotisations** des membres constituent la source quasi-exclusive des **recettes** en numéraire du BCFL qui s'établissent en 2019 à **26.189,38 euros**. Elles sont toujours en légère baisse par rapport aux années précédentes reflétant la rotation importante des membres et la légère baisse des adhérents en 2019 (-9,5% par rapport à 2018).

Les **dépenses** se chiffrent en 2019 à **19.282,39 euros**. Elles sont en forte hausse par rapport à 2018 (+41%) accompagnant les activités du BCFL. Une part importante des dépenses, notamment les charges de fonctionnement du BCFL, continuent à être portées par ses parrains : la Chambre de Commerce du Luxembourg et l'Ambassade du Luxembourg en France.

L'ouverture de l'antenne économique à Marseille a été préfinancée par les comptes du BCFL avec un remboursement en 2020 de la Chambre de Commerce du Luxembourg. Ces dépenses se chiffrent en 2019 à **6.827,07 euros** et viennent s'ajouter aux dépenses habituelles du BCFL creusant ainsi au total un léger déficit de -431,46 € dans l'exercice budgétaire 2019 qui sera compensé par le versement de ces fonds en 2020 par la Chambre de Commerce.

a. Report du solde au 1^{er} janvier 2019 = 71.965,04 euros

b. Recettes nettes 2019 = 26.189,38 euros

- Cotisations :
 - Cotisations sociétés : 122*160 € = **19.360 €** (+6 cotisations pour 2019 payés en 2018)
 - 1 exemption de société : prolongation/commerce équitable
 - Cotisations individuelles : 31*90 € = **2790 €** (+1 cotisation pour 2019 payé en 2018)
 - Cotisations au prorata de nouveaux membres : 39 = **3427 €**
 - (Trop-perçu cotisations en double ou erronées : 3 sociétés = 354€)

- Intérêts bancaires = **352,38 €**

- Dons = **10 €**

c. Dépenses nettes 2019 = 19.282,39 euros

Dépenses 2019 avec antenne de Marseille = 26.268,46 euros

- **Evénements organisés par le BCFL et autre = 18.966,59 euros**
 - Remboursement Ambassade réception du Nouvel An du 28 janvier 2019 (05/02/2019) : **3014,4 €**
 - Facture Blitz photographe, Réception du Nouvel An (11/03/2019) : **407,16 €**
 - Remboursement Ambassade Cocktail du 11 mars avec le ministre Hansen (28/03/2019) : **1.741,13 €**
 - Cocktail dinatoire - Euro Talk, rencontre BCFL/Jeunes européens professionnels Ile de France (04/04/2019) : **1.514,71 €**
 - Luxembourg Internet Days 12-13 novembre 2019 - Special partnership package (25/09/2019) : **2000 €**
 - Assemblée générale du 3 octobre, facture Cercle de l'Union Interalliée : acompte **2.000 €** (18.07.2019), reste à payer **4.843,60 €** (15/10/2019)
 - Assemblée générale du 3 octobre, facture Blitz photographe (14/10/2019) : **599,04 €**
 - Cadeau Puyricard pour membres (27/11/2019) : **512,41 €**
 - Reportage BCFL Nouvel An (12/12/2019) : **435,24 €**
 - Réception BCFL de fin d'année (23/12/2019) : **1.898,90 €**

- **Papèterie, frais bancaires et de fonctionnements et autre = 475,8 euros**
 - Remboursement Ambassade affranchissement courrier (13/02/2019) : **193,40 €**
 - Frais bancaires (cotisations Jazz) = **122,4 €** (12*10,20€)
 - Remboursement cotisations erronées en 2019 : **160 €**

- **Ouverture de l'antenne économique à Marseille (frais d'installation, loyers 2019) = 6.826,07 euros**

Somme remboursée en 2020 par la Chambre de Commerce au BCFL

d. Trésorerie (compte rémunéré) au 31 décembre 2019 = 47.338,47 euros

e. Solde au 1^{er} janvier 2020 = 71.885,96 euros

f. Contributions offertes aux frais de fonctionnement du BCFL

- Mise à disposition de personnel : Laurence Sdika - CC ; Tim Kessler, Edwige Wygoda - Ambassade
- Mise à disposition de la Résidence de l'ambassadeur pour accueillir des événements BCFL
- Site Internet du BCFL et newsletter (CC)

II. PERSPECTIVES BUDGETAIRES 2020

- Le nombre de sociétés était légèrement en baisse en 2019 mais devrait croître de nouveau en 2020 malgré les effets de la crise sanitaire et économique. Les adhésions individuelles montrent un solde positif en 2019 comme en 2020.
- Sur le plan des dépenses, la crise sanitaire du Covid-19 plombera lourdement le nombre d'activités qui ont pu être organisées tout au long de l'année 2020. Les activités réalisées en début d'année avant le confinement absorbent l'essentiel des dépenses en 2020.
- Les cotisations en 2021 feront à titre exceptionnel l'objet d'une ristourne de 50% pour tenir compte de la baisse substantielle des activités du BCFL due à la crise sanitaire. Les recettes seront ainsi divisées par deux et le budget exceptionnellement en déséquilibre, mais les réserves financières permettront d'amortir cette fluctuation.

a. Situation au 20 octobre 2020

- 19 nouvelles adhésions sociétés
- 9 nouvelles adhésions individuelles

i. Report du solde 2019 = 71.885,96 euros

ii. Recettes au 20 octobre 2020 = 18.500 euros

- Cotisations sociétés déjà payées en 2020 = 16.480 € (103*160 €)
- Cotisation individuelles déjà payées en 2020 = 990 € (11*90 €)

Assemblée générale du Business Club France-Luxembourg (BCFL) – 5 novembre 2020 – rapport financier

- 1 exemption individuelle : association sans but lucratif
- Cotisations prorata nouveaux membres déjà payées en 2020 (13) = 1030 €
- (Cotisations erronées payés en trop : 2 sociétés = 170 €)

iii. Dépenses = 13.857,56 euros

- Ginkgo - Location salle Héstita 16 janvier 2020 : 110,33€
- Remboursement Ambassade Réception du Nouvel An du 31 janvier 2020 : 2708,96 €
- Reportage déjeuner - Réception du Nouvel An du 31 janvier 2020 : 434,50 €
- Affranchissement courrier = 227,35 €
- Cartes visites Inspiro Conseil BCFL Laurence Sdika : 201,60 €
- Remboursement cotisations erronées en 2020 : 364 €
- Préfinancement de l'antenne économique à Marseille : 9810,82 €

iv. Solde intérimaire = 4.642,44 euro

b. Perspectives d'ici la fin de l'année

i. Recettes nouvelles attendues d'ici fin 2020 = 31.789,27 euros

- Cotisations sociétés à percevoir = $61 * 160€ = 9760 €$
- Cotisations individuelles à percevoir = $26 * 90€ = 2340 €$
- Cotisations prorata : 27 (moyenne) = 2700 €
- Intérêts du compte rémunéré = 352,38 €
- Remboursement des frais de l'antenne économique à Marseille par la CC :
 - Pour 2019 : 6826,07
 - Pour les deux premiers semestres 2020 : 9810,82

ii. Dépenses nouvelles attendues d'ici fin 2020 = 3.742,4 euros

- Fonctionnement et communication : 742,4 euros
 - Frais bancaires (cotisation Jazz) = 122,4 € ($12 * 10,20 €$)
 - Autres frais de fonctionnement = 400 € (budget réduit en raison de la prise en charge de l'essentiel des dépenses par les parrains)
 - Frais affranchissement : 220€
- Fonctionnement de l'antenne à Marseille
Octobre à décembre : 3000 €

iii. Solde attendu en fin d'année = 104.575,27 euros